



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la **TOTALITÉ** de vos emballages en plastique et métal !

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et boîtes



Tous les sacs et sachets



Tous les films



Toutes les bouteilles et canettes



Toutes les conserves et barquettes



Tous les bouchons, capsules, couvercles



Tous les emballages métalliques



Et + d'emballages recyclés, c'est + de matières à réutiliser !



pull polaire



cintre



banc



équipements automobiles



vélo



machine à laver



**3** Inutile de laver les contenants, il suffit de bien les vider

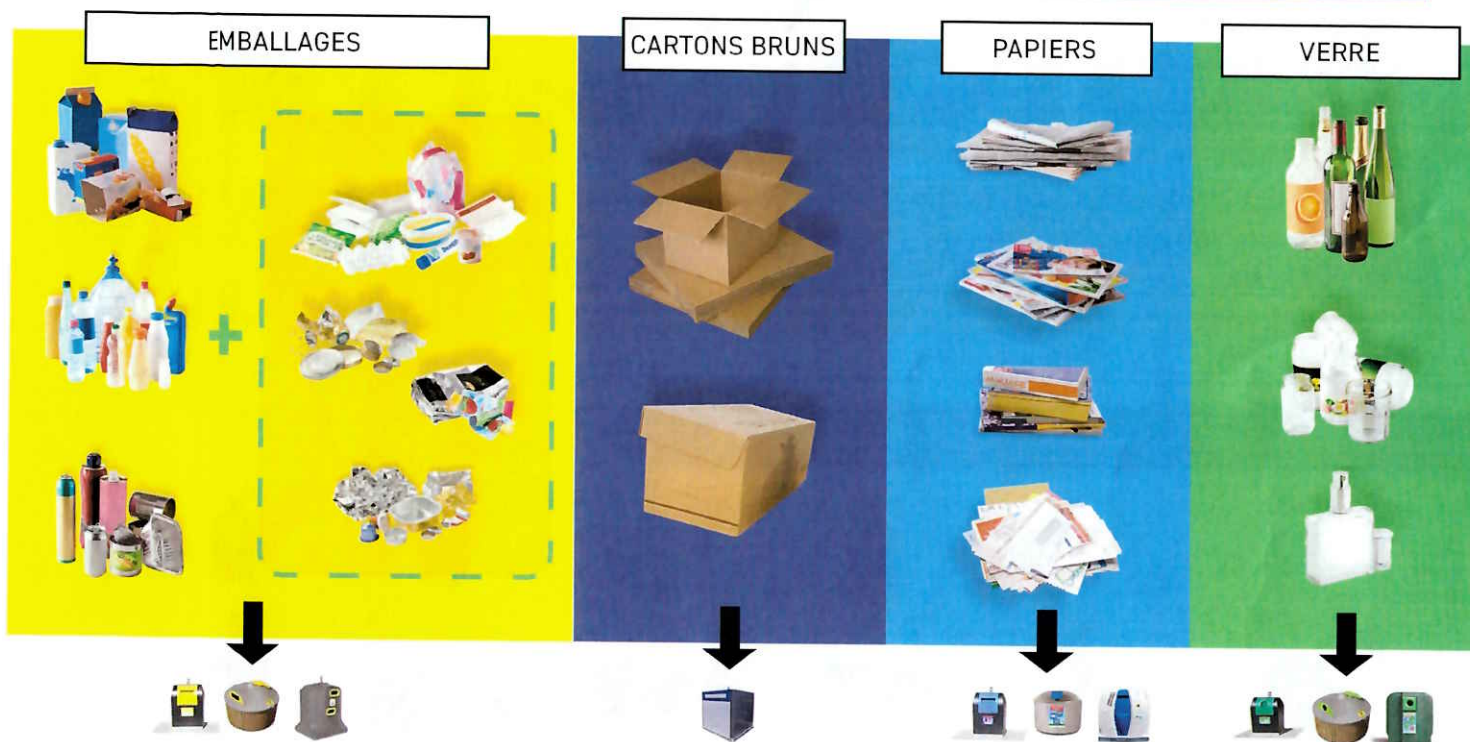
**2** Ne pas imbriquer les emballages

**1** Déposer vos emballages en vrac dans le conteneur emballages (pas dans un sac)

**DÉSORMAIS DANS VOTRE COMMUNE, VOUS POUVEZ DÉPOSER TOUTS VOS EMBALLAGES SANS EXCEPTION DANS LE CONTENEUR DE TRI :**  
 emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique. Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**

## Simplification du geste de tri : Tous vos emballages se trient !



Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.  
**Un doute, une question sur le tri ?**  
[infos@cceppg.fr](mailto:infos@cceppg.fr) • 04.90.35.01.52

